

Règlement de l'épreuve

Article 1 : Association

Le Raid dingue des conquérants est organisé par l'association loi 1901 : USEP St Cyprien

Article 2 : Organisation

Edition : 1^{ère}

Nom : Raid Dingue des Conquérants

Date : 10 Septembre 2022 : toute la journée

Localisation générale : Conques en Rouergue, Aveyron, 12320

Description : Course sportive d'endurance et d'orientation par équipe de 2 avec différentes étapes et différents sports

Type de parcours :

- Parcours découverte : Pas plus de 4h
- Parcours Confirmés : Pas plus de 9h

Article 3 : Fonctionnement

Ce règlement définit les règles de fonctionnement de l'épreuve. Le fait de s'inscrire au Raid entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement.

Les places seront limitées. Après inscription, un mail de confirmation sera reçu par les participants. Ils devront, le jour de l'épreuve, retirer leur dossard à St Cyprien sur Dourdou, 12320 Aveyron. Avec comme justificatif, une carte d'identité et le mail de confirmation. Sans cela, leur dossard ne pourra être donné.

Article 4 : Epreuves

L'événement regroupe différentes APPN comme le VTT (VTT-Orientation), le trail et la Course d'Orientation. L'épreuve s'effectue par équipe de 2. Dans chaque parcours proposé, 3 catégories seront représentées : féminine, masculine et mixte

Article 5 : Inscription

L'inscription au raid est payante et se fera uniquement sur le site internet dédié à cela.

Le montant du raid confirmés sera de 120€ par équipe avec repas inclus (70€/personne). Ce montant est libre d'évoluer en fonction des effets d'annonce et des promotions appliquées par l'organisateur.

Le montant du raid découverte sera de 90€ par équipe avec repas inclus (55€/personne). Ce montant est libre d'évoluer en fonction des effets d'annonce et des promotions appliqués par l'organisateur.

L'inscription est prise en compte dès la réception du formulaire à compléter sur le site internet du Raid.

La date limite d'inscription est fixée au 02 septembre 2022

Article 6 : Attestation d'aptitude sportive

Tout participant doit fournir lors de l'inscription et doit avoir en sa possession le jour de l'épreuve un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des raids multisports en compétition datant de moins d'un an ou une licence sportive de raid multisports/FFTri en cours de validité.

Les certificats médicaux ne faisant pas figurer l'une des non contre-indications suivantes ne seront pas acceptés :

- Raid multisports en compétition
- Trail (ou course à pied) et VTT (ou vélo) en compétition
- Tous les sports en compétitions

SAVOIR NAGER EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER au RAID confirmés

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Par ailleurs, l'inscription d'un concurrent n'ayant pas présenté cette attestation ne sera pas validée jusqu'à présentation des documents

Article 6 Bis : Candidat mineur

Pour tout participant de moins de 18 ans, une autorisation parentale sera exigée. L'âge minimum pour participer au Raid est de 14 ans révolus le jour de l'épreuve. Les mineurs devront obligatoirement être en binôme avec un adulte.

Si cet adulte n'est pas un de ses responsables légaux, il devra fournir obligatoirement une autorisation parentale

Article 7 : Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur, ne saurait, en aucun cas, être recherchée en cas de vol ou perte de tout objet, matériel ou autre quel qu'il soit, confié à sa garde, transporté dans ses véhicules ou déposé dans ses locaux.

Article 8 : Assurance

Tout participant devra posséder une assurance responsabilité civile individuelle et une assurance individuelle accident (en cas de dommages causés à soi-même).

Article 9 : Respect de la sécurité

Par le seul fait de s'inscrire, les participants s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause. Ils dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du Code de la route et des consignes de sécurité.

Article 10 : Matériel Obligatoire (par équipier)

- Un VTT par participant (VTT électrique interdit)
- Un casque de VTT homologué aux normes CE pour chaque participant. Il est obligatoire de conserver ce casque durant toute la durée du Raid (y compris pour l'épreuve de canoë). Toute personne surprise sans casque se verra éliminée de la course.
- Une réserve d'eau d'au moins 1 litre par personne (Gourde « Camel Back » autorisée)
- Un sifflet par équipe
- Un téléphone portable (en état de charge) afin de joindre l'organisation en cas de problème
- Une paire de chaussures fermées, à garder durant toute l'épreuve : même le canoë

Liste de matériel conseillé :

- Matériel de réparation pour VTT (chambre à air, pompe, kit de réparation de chaîne...)
- Chaussures adaptées à la pratique du trail sur terrain boueux
- Veste coupe-vent et/ou imperméable (type Gore-tex ou Wind-stopper)
- Selon la météo : gants, habits chauds.
- Des vêtements indiqués ci-dessus de rechange

Article 11 : Déroulement de la course

Chaque équipe engagée doit respecter les instructions de sécurité, les consignes des organisateurs, le port du casque, la prudence, l'assistance aux personnes en danger, avoir le matériel obligatoire sur soi pour toute la durée de l'épreuve. Durant l'épreuve, vous serez amenés à emprunter des routes ouvertes à la circulation, vous devrez alors respecter le code de la route et faire preuve d'une grande

prudence. De même, veillez à respecter les autres utilisateurs que vous pourriez croiser sur les chemins

Briefing :

Avant chaque parcours, un briefing de présentation aura lieu 15 min avant le début de l'épreuve. Cela permettra de donner aux participants les consignes et conseils pour l'épreuve à venir. (Tous les participants devront y participer). Un exemplaire des documents utiles pour la journée sera fourni à chaque équipe et commenté lors de ce briefing.

Départs :

Différentes formules peuvent être utilisées : départ groupé, par équipes, en chasse (à l'inverse du classement), par tirage au sort..., le choix en revient à l'organisation. Le départ sera refusé aux équipes qui ne portent pas le dossard fourni par l'organisation. Le dossard doit être visible : il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités.

Article 12 : Protection de l'environnement

Le RAID Dingue des Conquérants se déroule dans le respect des règlements concernant la protection de l'environnement, avec notamment l'absence de rejet de déchets, le respect des chemins empruntés et le respect de la faune sur les zones sensibles. De ce fait, toute pollution ou dégradation manifeste des sites sera sanctionnée par une disqualification de l'équipe.

Article 13 : Dossard/Identification

Chaque participant doit conserver le dossard de manière visible durant toute la durée de la course et doit être en mesure de justifier son identité à n'importe quel moment de la course. L'organisation se réservant le droit d'effectuer des contrôles d'identité sur le parcours.

Article 14 : Equipe

L'équipe doit toujours être groupée. Lors d'un contrôle sur le parcours ou à une balise, une équipe séparée sera pénalisée

Article 15 : Récompenses

Des récompenses seront données à l'ensemble des concurrents. Des prix seront remis aux trois premières équipes de chaque catégorie : féminine, masculine, mixte

Article 16 : Droit à l'image

Les concurrents acceptent en s'inscrivant de se faire filmer ou photographier par les membres de l'organisation. Ils ne peuvent prétendre à aucun droit, et laissent l'organisation utiliser leur image à des fins promotionnelles.

Article 17 : Annulation, remboursement

Il n'y aura pas de remboursement d'inscription en cas d'annulation de la part d'une équipe. Si les participants sont en mesure de fournir un justificatif excusant leur abandon (certificat 12 médical, arrêt maladie...) avant 7 jours précédant l'événement, le remboursement sera effectué. En cas d'annulation de la course liée à une annonce gouvernementale (COVID-19), les participants seront remboursés au prix des inscriptions

Article 18 : Annulation, changement de l'évènement

L'organisation se réserve le droit, en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, de modifier le contenu du règlement, d'annuler l'épreuve en cas de mauvaises conditions météo ou par manque de participants

Article 19 : Assistance médicale

Une équipe médicale composée de plusieurs équipes de la Protection Civile est mobilisée pendant toute la durée de l'épreuve. L'équipe médicale citée ci-dessus est habilitée à mettre hors course un concurrent qu'il juge inapte sur le plan médical à poursuivre la manifestation sportive. De ce fait, l'ensemble du binôme est affecté par la décision de mise hors course pour la journée où la décision susdite a été prise.

Article 20 : Ravitaillement

L'organisation mettra en place des postes de ravitaillements. Ils seront matérialisés de façon évidente et apparente.

Article 21 : Assistance extérieure

Toute assistance, autre que médicale, portée à une équipe en dehors de l'aire d'assistance, entraînera la disqualification de cette équipe.

Article 22 : Sécurité

La sécurité active du Raid Dingue des Conquérants est assurée par :

- La direction du Raid Dingue des Conquérants 2022 présente sur le parcours
- Une équipe de signaleurs reconnaissables par un tee-shirt
- Une équipe médicale composée de membres de la protection civile.

Article 23 : Chronométrage, classement

Les temps sont chronométrés en heures, minutes, secondes. Le système de chronométrage utilisé est numérique et se fait grâce à la validation d'une puce sur des boîtiers prévus à cet effet au départ et à l'arrivée de l'épreuve du jour. Le temps d'une équipe est le temps du concurrent le plus lent de cette équipe, majoré des pénalités éventuelles.

2 classements généraux seront établis : parcours « Découverte », parcours « Confirmés ». En plus de ces classements, on distinguera les classements annexes par parcours suivants : podium équipe masculine, podium équipe féminine, podium équipe mixte. La nature de ces classements sera susceptible d'évoluer au dernier moment pour s'adapter à la nature des inscriptions.

Article 24 : Réclamations

Seules les réclamations écrites et signées par les 2 concurrents de l'équipe, remises au PC Course sont prises en compte. Le temps maximum de réclamation est de 20 minutes après l'affichage des résultats. Le Jury de Course, seul souverain, statuera sur les réclamations. La composition du Jury est la suivante : le Président de l'association ainsi que le responsable de l'événement.

Article 25 : Pénalités encourues

Dossard non visible : 15 minutes.

Passage non groupé aux contrôles de passage : 30 minutes.

Perte de dossard : 30 minutes.

Casque VTT manquant : mise hors course

Gilet de sauvetage manquant : mise hors course

Abandon de détritrus : mise hors course

Non-respect des consignes de sécurité : mise hors course

Assistance portée à l'équipe en dehors de l'aire d'assistance autorisée : mise hors course

Raid Dingue des Conquérants



Infraction sur l'identité : mise hors course